

## DECISION DU MAIRE

Prise en vertu d'une délégation donnée  
par conseil municipal (article L2122-22 du  
Code général des collectivités territoriales)

### **Consultation sur devis pour réfection d'un tronçon de voirie accidentogène, rue Agutte SEMBAT à Beaurepaire**

Le Maire de la Commune de Beaurepaire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) pris notamment en ses articles L2122-22, L2122-23,

**Vu** la délibération en date du 27 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a chargé le Maire, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 sus-visé,

**Vu** la délégation ainsi consentie au sens de l'article L2122-22-3° du CGCT et notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution, et le règlement des marchés, et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, quel que soit le montant,

**Considérant** les crédits inscrits au budget en cours,

**Considérant** que la commune a lancé une consultation sur devis relative à réfection d'un tronçon de voirie accidentogène à Beaurepaire,

**Considérant** que 2 entreprises ont répondu ;

**Considérant** qu'il ressort de la consultation que la proposition faite par la société MARCHAND BTP est économiquement la plus avantageuse

### **DÉCIDE**

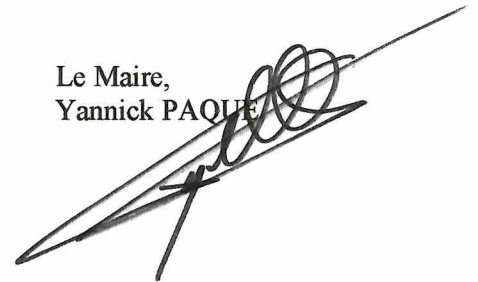
**ARTICLE 1** : D'attribuer et de signer le devis N°: DE2401367 en date du 01 octobre 2024 relatif à la réfection d'un tronçon de voirie accidentogène à Beaurepaire, pour un montant de 6 710, 00 € HT à la société MARCHAND BTP sise 339, Montée de l'Embranchement, 38270 REVEL-TOURDAN.

**ARTICLE 2** : Monsieur le Maire et Monsieur l'Inspecteur divisionnaire du SGC du Roussillonnais sont chargées, chacune en ce qui concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera transmise au contrôle de légalité et transcrite au registre des délibérations de la commune.

Fait à Beaurepaire, le 02/12/2024

Le Maire,  
Yannick PAQUE



La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Grenoble ou via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai

# S.A.S. MARCHAND

Capital de 100 000 Euros

339, montée de l'Embranchement

38270 REVEL-TOURDAN

CA Vaucluse n° 188 71368015

Tél : 04.74.84.57.12 - Fax : 04.74.84.51.85

Adresse-mail : marchand.btp@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 02/12/2024

Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le 02/12/2024

ID : 038-213800345-20241202-DECISIO\_2024\_69-AR

Devis<sup>2</sup>LOW

Commune de BEAUREPAIRE

28 rue Français

38270 BEAUREPAIRE

Numéro	Date	Code client	Date de validité	Mode de règlement	N° de Tva intracom
DE2401367	01/10/2024	BEAUREP	31/10/2024		

### Description des travaux :

Ville de Beaurepaire - Réfection d'entrée en enrobé devant la plateforme ARC-EN-CIEL Recyclage - Rue Agutte Sembat - Intervention en soirée après 18 H 00

Numéro	Description	Qté	Unité	P.U. HT	Montant HT	TVA
	Sciage et décaissage de revêtement existant, y compris évacuation en décharge	50,00	M2	12,00	600,00	20,00
	Terrassement à -50 cm du niveau fini pour réalisation de purge	50,00	M2	20,00	1 000,00	20,00
	Fourniture et mise en place en fond de fouille de géotextile	50,00	M2	1,20	60,00	20,00
	Fourniture, réglage et compactage de grave recyclée 0/80	50,00	M2	25,00	1 250,00	20,00
	Fourniture et mise en oeuvre de grave concassée 0/20	50,00	M2	8,00	400,00	20,00
	Fourniture et mise en oeuvre manuelle d'enrobés type BBSG 0/10 en deux couches à raison de 250kg/m2	50,00	M2	45,00	2 250,00	20,00
	Collage des joints à l'émulsion de bitume	1,00	FT	350,00	350,00	20,00
	Plus Value pour intervention en soirée de 18 H 00 à minuit	1,00	FT	800,00	800,00	20,00

TRAVAUX PUBLICS - BATIMENTS  
**SAS MARCHAND**  
38270 REVEL-TOURDAN

Devis gratuit. Les prix TTC sont établis sur la base de 20% en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix.

Tel: 04 74 84 57 12 - Fax 04 74 84 51 85  
SIRET 713 680 015 00011 - AP 452 V

Assurance décennale obligatoire souscrite auprès de la compagnie d'assurance ..., située ..., valable en France métropolitaine.

Taux	Base HT	Montant TVA	Total HT	6 710,00
20,00	6 710,00	1 342,00	Total TVA	1 342,00
			Total TTC	8 052,00
			Acomptes	0,00
			Net à payer	8 052,00 €

R.C. VIENNE : B 713 680 015

Code A.P.E. : 4399 C

N° SIRET : 713 680 015 00011